

CIRCULAIRE 067-24

Le 5 juin 2024

SEUIL DE VOLUME MINIMAL POUR LES ORDRES FERMES

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite rappeler aux participants que conformément à la [circulaire 062-24](#), le seuil de volume minimal pour les ordres fermes est passé de 250 à 500 contrats à compter de la fermeture des marchés du 31 mai 2024. Cependant, en raison d'une erreur administrative, le nouveau seuil n'avait pas été intégré aux règles ni à la configuration des systèmes internes de la Bourse. Les modifications nécessaires ont maintenant été apportées aux règles et à la configuration des systèmes de la Bourse.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courriel avec Dima Ghozaiel, conseillère juridique, à dima.ghozaiel@tmx.com.

Dima Ghozaiel
Conseillère juridique
Bourse de Montréal Inc.

Tour Deloitte

1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1800, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7

Téléphone : 514 871-2424

Sans frais au Canada et aux É.-U. : 1 800 361-5353

Site Web : www.m-x.ca